

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs**

**Le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs siège en séance ordinaire ce mardi, 11 mai 2020 à 20 h au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel, Sainte-Anne-des-Lacs (Québec) J0R 1B0 sans public.**

**Sont présents à cette séance : monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller**

**Sont également présents à cette séance, en visioconférence : mesdames Luce Lépine et Catherine Hamé-Mulcair, conseillères et messieurs Serge Grégoire, Sylvain Harvey et Normand Lamarche, conseillers.**

**Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.**

**Ces personnes forment quorum sous la présidence de madame Monique Monette Laroche, mairesse.**

**Est également présent monsieur Jean-Philippe Gadbois, directeur général.**

**No 6974-05-20**  
Adoption de  
l'ordre du jour

ATTENDU le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

ATTENDU les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020;

ATTENDU l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

ATTENDU selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et du directeur général que la présente séance soit tenue sans public et que les membres du conseil et le directeur général soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par le moyen de leur choix;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à sans public et que les membres du conseil et le directeur général puissent y participer par le moyen de leur choix.

D'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Suivi des questions posées à la dernière assemblée
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

**5. Finances, administration et greffe**

- 5.1.1 Comptes payés et à payer
- 5.1.2 Dépôt des états comparatifs et états financiers
- 5.2 Autorisation de dépenses
- 5.3 Compte rendu du comité d'administration
- 5.4 Adoption du règlement 483-01-2020 modifiant le règlement 483-2019 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2020
- 5.5 Adoption de la Politique sur l'appréciation et l'évaluation du rendement du personnel
- 5.6 Adoption de la Politique de gestion et de maintien des actifs
- 5.7 Adoption de la Politique relative à la cueillette de renseignements personnels et à la sécurité de l'information
- 5.8 Avis de motion – règlement numéro 493-2020 sur la gestion contractuelle
- 5.9 Dépôt du projet de règlement numéro 493-2020 sur la gestion contractuelle
- 5.10 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 494-2020 décrétant une dépense de 245 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un stationnement municipal
- 5.11 Dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 494-2020 décrétant une dépense de 245 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un stationnement municipal
- 5.12 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 495-2020 décrétant une dépense de 158 450 \$ et un emprunt du même montant pour la relocalisation d'une partie du chemin des Merisiers et l'aménagement d'un cercle de virage
- 5.13 Dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 495-2020 décrétant une dépense de 158 450 \$ et un emprunt du même montant pour la relocalisation d'une partie du chemin des Merisiers et l'aménagement d'un cercle de virage
- 5.14 Avis de motion – règlement d'emprunt numéro 496-2020 décrétant une dépense de 78 540 \$ et un emprunt du même montant pour l'installation d'un réservoir d'eau du service de sécurité incendie
- 5.15 Dépôt du projet de règlement d'emprunt numéro 496-2020 décrétant une dépense de 78 540 \$ et un emprunt du même montant pour l'installation d'un réservoir d'eau du service de sécurité incendie
- 5.16 Octroi de contrat à l'organisme Archives Lanaudière pour la mise à jour annuelle de la gestion documentaire
- 5.17 Octroi de contrat à l'organisme Archives Lanaudière pour la mise à jour du calendrier de conservation et du plan de classement
- 5.18 Don à l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut

## **6. Travaux publics et voirie**

- 6.1 Compte rendu du comité des travaux publics et voirie
- 6.2 Octroi de mandat à la firme d'ingénieurs Bouthillette Parizeau pour l'analyse structurale du plancher de la bibliothèque municipale
- 6.3 Programme d'aide à la voirie locale – volet *Projet particuliers d'amélioration*
- 6.4 Achat d'une excavatrice

## **7. Loisirs, culture et vie communautaire**

- 7.1 Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
- 7.2 Avis de motion – règlement numéro 487-01-2020 modifiant le règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale
- 7.3 Dépôt du projet de règlement numéro 487-01-2020 modifiant le règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale
- 7.4 Renouvellement d'adhésion à Loisirs Laurentides – 2020-2021

## **8. Urbanisme**

- 8.1 Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme
- 8.2 Octroi de mandat à monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre pour la préparation de description technique de certains lots
- 8.3 Demande de dérogation mineure – 10, chemin des Merisiers
- 8.4 Fonds de parcs et terrains de jeux – Lot 6 189 678

## **9. Sécurité publique et incendie**

- 9.1 Compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie

## **10. Environnement**

- 10.1 Compte rendu du comité consultatif d'environnement
- 10.2 Avis de motion – règlement numéro 444-01-2020 modifiant le règlement numéro 444-2018 relatif à la gestion des contenants (bacs) de matières résiduelles de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 10.3 Dépôt du projet de règlement numéro 444-01-2020 modifiant le règlement numéro 444-2018 relatif à la gestion des contenants (bacs) de matières résiduelles de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 10.4 Avis de motion – règlement numéro 492-2020 relatif à la distribution de sacs d'emptettes dans les commerces de détail sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

- 10.5 Dépôt du projet de règlement numéro 492-2020 relatif à la distribution de sacs d'emplètes dans les commerces de détail sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 10.6 Ajustement au règlement numéro 442-2018 concernant le remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs
- 10.7 Octroi de contrat – Réalisation d'études biologiques pour le retrait du barrage à l'exutoire du lac Ouimet

- 11. Divers
- 12. Correspondance
- 13. Période de questions
- 14. Levée de la séance

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Suivi des questions posées à la dernière assemblée

Madame la mairesse fait un suivi des questions posées lors de la dernière assemblée.

**No 6975-05-20**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 avril 2020.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6976-05-20**  
Comptes payés et à payer

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyé par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accepter la liste des comptes payés au 30 avril 2020 pour un montant de 81 368,69 \$ - chèque numéro 17917 et prélèvements bancaires numéros 1503-1512, 1514, 1517-1529 et 1531-1536.

D'accepter la liste des comptes à payer pour le mois d'avril 2020 au montant de 175 275,23 \$ - chèques numéros 17918 à 17958.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Dépôt des états comparatifs et états financiers

Les états comparatifs et états financiers au 30 avril 2020 sont déposés au conseil.

**No 6977-05-20**  
Autorisation de dépenses

Attendu que certaines factures totalisent des sommes excédant 2 500 \$ chacune.

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'autoriser les dépenses suivantes :

Compass Minerals Canada	3 222,94 \$
Équipe Laurence	5 000,00 \$
Maintenance Patrick Laroche inc.	2 780,00 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	108 204,65 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	9 602,15 \$
Xelys	2 583,52 \$

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Compte rendu  
du comité  
d'administration

Un compte rendu du comité d'administration est fait.

**No 6978-05-20**  
Adoption du  
Règlement 483-  
01-2020  
modifiant le  
Règlement 483-  
2019 sur les  
modalités de  
paiement des  
taxes foncières  
municipales, des  
compensations  
et des conditions  
de perception  
pour l'exercice  
financier 2020

Tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu les règlements et renoncent à leur lecture

**RÈGLEMENT 483-01-2020  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 483-2019 SUR LES MODALITÉS  
DE PAIEMENT DES TAXES FONCIÈRES MUNICIPALES, DES  
COMPENSATIONS ET DES CONDITIONS DE PERCEPTION  
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

ATTENDU QU' une crise sanitaire sans précédent bouscule le monde entier depuis le 13 mars dernier;

ATTENDU les directives gouvernementales émises à l'intention des organisations privées et publiques ainsi qu'à l'ensemble des québécois au sujet des mesures à prendre pour contrer la pandémie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, gouvernement de proximité, désire soutenir ses citoyens du mieux possible;

ATTENDU QU' un avis de motion a été préalablement donné à la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020;

ATTENDU QUE le projet du présent règlement a été déposé lors de la séance ordinaire tenue le 14 avril 2020;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le présent règlement ordonne, statue et décrète ce qui suit :

#### **ARTICLE 1 – PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

#### **ARTICLE 2 – ABROGATION**

Les articles 30 et 31 relatifs aux taux d'intérêts et pénalités sur les arrérages sont abrogés.

#### **ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-Philippe Gadbois  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6979-05-20**  
Adoption de la  
Politique sur  
l'appréciation et  
l'évaluation du  
rendement du  
personnel

ATTENDU QUE le conseil municipal désire mettre en place différents outils dans le but d'améliorer continuellement les services aux citoyens ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite normaliser les pratiques de la Municipalité en matière de ressources humaines ;

ATTENDU QUE la gestion du rendement du personnel doit s'inscrire dans le cadre d'un processus de concertation continue ;

ATTENDU QUE l'appréciation et l'évaluation de rendement annuelles seront divisée en trois phases : objectifs, suivi et bilan;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique sur l'appréciation et l'évaluation du rendement du personnel.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6980-05-20**

Adoption de la Politique de gestion et de maintien des actifs

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs possède plusieurs actifs;

ATTENDU QUE les actifs servent à procurer de la valeur à La Municipalité et à ses parties prenantes;

ATTENDU QUE la gestion des actifs harmonise les objectifs organisationnels aux décisions, plans et activités techniques et financières;

ATTENDU QUE la gestion des actifs garantit que les actifs auront l'utilité et la durée de vie prévues;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique de gestion et de maintien des actifs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6981-05-20**

Adoption de la Politique relative à la cueillette de renseignements personnels et à la sécurité de l'information

ATTENDU La Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la Municipalité, ses élus et employés détiennent une quantité substantielle d'informations qui n'ont pas toujours un caractère public;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la Municipalité de se doter d'une relative à la cueillette de renseignements personnels et à la sécurité de l'information;

ATTENDU QU'un projet de telle politique a été élaboré, étudié et qu'il a été soumis pour approbation au conseil;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'adopter la Politique relative à la cueillette de renseignements personnels et à la sécurité de l'information.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Avis de motion –  
Règlement numéro  
493-2020 sur la  
gestion contractuelle

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 493-2020 sur la gestion contractuelle.

Dépôt du projet de règlement numéro 493-2020 sur la gestion contractuelle

Le projet de règlement numéro 493-2020 sur la gestion contractuelle est déposé au conseil par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

Avis de motion – Règlement numéro 494-2020 décrétant une dépense de 245 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un stationnement municipal

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 494-2020 décrétant une dépense de 245 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un stationnement municipal.

Dépôt du projet de règlement numéro 494-2020 décrétant une dépense de 245 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un stationnement municipal

Le projet de règlement numéro 494-2020 décrétant une dépense de 245 000 \$ et un emprunt du même montant pour l'aménagement d'un stationnement municipal est déposé au conseil par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller.

Avis de motion – règlement numéro 495-2020 décrétant une dépense de 158 450 \$ et un emprunt du même montant pour la relocalisation d'une partie du chemin des Merisiers et l'aménagement d'un cercle de virage

Avis de motion est donné par monsieur Normand Lamarche, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 495-2020 décrétant une dépense de 158 450 \$ et un emprunt du même montant pour la relocalisation d'une partie du chemin des Merisiers et l'aménagement d'un cercle de virage.

Dépôt du projet de règlement numéro 495-2020 décrétant une dépense de 158 450 \$ et un emprunt du même montant pour la relocalisation d'une partie du chemin des Merisiers et l'aménagement d'un cercle de virage  
Estimation

Le projet de règlement numéro 495-2020 décrétant une dépense de 158 450 \$ et un emprunt du même montant pour la relocalisation d'une partie du chemin des Merisiers et l'aménagement d'un cercle de virage est déposé au conseil par monsieur Normand Lamarche, conseiller.



Avis de motion – règlement numéro 496-2020 décrétant une dépense de 78 540 \$ et un emprunt du même montant pour l'installation d'un réservoir d'eau du service de sécurité incendie

Dépôt du projet de règlement numéro 496-2020 décrétant une dépense de 78 540 \$ et un emprunt du même montant pour l'installation d'un réservoir d'eau du service de sécurité incendie  
Estimation

**No 6982-05-20**  
Octroi de contrat à l'organisme Archives Lanaudière pour la mise à jour annuelle de la gestion documentaire

**No 6983-05-20**  
Octroi de contrat à l'organisme Archives Lanaudière pour la mise à jour du calendrier de conservation et du plan de classement

**No 6984-05-20**  
Don à l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut

Avis de motion est donné par monsieur Sylvain Harvey, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 496-2020 décrétant une dépense de 78 540 \$ et un emprunt du même montant pour l'installation d'un réservoir d'eau du service de sécurité incendie.

Le projet de règlement numéro 496-2020 décrétant une dépense de 78 540 \$ et un emprunt du même montant pour l'installation d'un réservoir d'eau du service de sécurité incendie est déposé au conseil par monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

Il est proposé par madame Luce Lépine, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat à l'organisme de charité Archives Lanaudière pour la mise à jour annuelle de la gestion des documents au coût de 3 150,00 \$ non taxable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat à l'organisme de charité Archives Lanaudière pour la mise à jour du calendrier de conservation et du plan de classement au coût de 3 500,00 \$ non taxable.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder un don de 500 \$ à l'organisme Garde-Manger des Pays-d'en-Haut.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Compte rendu du comité des travaux publics et voirie

Un compte rendu du comité des travaux publics et voirie est fait.

**No 6985-05-20**  
Octroi d'un mandat à la firme d'ingénieurs Bouthillette Parizeau pour l'analyse structurale du plancher de la bibliothèque municipale

Il est proposé par monsieur Normand Lamarche, conseiller, appuyé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat à la firme d'ingénieurs Bouthillette Parizeau pour l'analyse structurale et la capacité portante du plancher de la bibliothèque municipale au coût de 4 000,00 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6986-05-20**  
Programme d'aide à la voirie locale – volet *Projet particuliers d'amélioration*

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a pris connaissance des modalités d'application du volet *Projets particuliers d'amélioration* (PPA) du *Programme d'aide à la voirie locale* (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs approuve les dépenses d'un montant de 189 298 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés sur le chemin du Bouton d'Or et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6987-05-20**  
Achat d'une excavatrice

ATTENDU l'adoption du règlement d'emprunt numéro 484-2020 autorisant l'acquisition d'une excavatrice;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a demandé des prix auprès de trois (3) entreprises :

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les trois (3) prix suivants :

ENTREPRISE	DESCRIPTION	PRIX AVANT TAXES
Centre Kubota des Laurentides	Kubota KX057-4	98 000 \$
J.D. Lague	John Deere 60G	99 041 \$
Kubota Montréal	Kubota KX057-4	106 598 \$

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité :

De faire l'acquisition d'une excavatrice de marque Kubota, modèle KX057-4 de l'entreprise Centre Kubota des Laurentides au prix de 98 000 \$ taxes en sus.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

Un compte rendu du comité des loisirs, de la culture et de la vie communautaire est fait.

Avis de motion – Règlement numéro 487-01-2020 modifiant le règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale

Avis de motion est donné par monsieur Normand Lamarche, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 487-01-2020 modifiant le règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale.

Dépôt du projet de règlement numéro 487-01-2020 modifiant le règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale

Le projet de règlement numéro 487-01-2020 modifiant le règlement 487-2020 concernant la bibliothèque municipale est déposé au conseil par monsieur Normand Lamarche, conseiller.

**No 6988-05-20**  
Renouvellement d'adhésion à Loisirs Laurentides – 2020-2021

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Serge Grégoire, conseiller et résolu à l'unanimité :

De renouveler l'adhésion de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs à Loisirs Laurentides pour la période 2020-2021 au coût de 190 \$ taxes en sus.

#### ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Compte rendu du comité consultatif d'urbanisme

Un compte rendu du comité consultatif d'urbanisme est fait.

**No 6989-05-20**  
Octroi d'un mandat à monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, pour la préparation de description technique de certains lots

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un mandat à monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, pour la préparation de description technique de certains lots.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6990-05-20**  
Demande de dérogation mineure – 10, chemin des Merisiers

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs a reçu une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 10, chemin des Merisiers;

ATTENDU QUE la dérogation mineure vise la construction de deux (2) pavillons de 23,41 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage 1001 n'autorise qu'un seul pavillon d'une superficie maximale de 20 m<sup>2</sup>;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme (CCU), lors de sa réunion du 21 avril, a recommandé au conseil d'accepter la demande de dérogation mineure;

Les raisons invoquées pour appuyer cette recommandation sont :

- La superficie maximale permise n'est pas cohérente avec l'usage de garderie ni avec aucun autre usage de nature commercial d'ailleurs;
- La superficie demandée par les requérantes se base sur les norms du ministère de la Famille.

ATTENDU qu'un avis public a été publié conformément à la loi;

ATTENDU QUE le conseil n'a reçu aucune objection concernant cette demande;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution, la parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre,

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par madame Luce Lépine, conseillère et résolu à l'unanimité :

D'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2020-0089 visant à autoriser la construction de deux (2) pavillons de 23,41 m<sup>2</sup> alors que le règlement de zonage 1001 n'autorise qu'un seul pavillon d'une superficie maximale de 20 m<sup>2</sup>. Le tout tel qu'illustré au certificat d'implantation produit par monsieur Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, le 9 mars 2020 et portant le numéro 4454 de ses minutes. Le tout se rapportant à la propriété sise au 10, chemin des Merisiers.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6991-05-20**  
Fonds de parcs et  
terrains de jeux –  
Lot 6 189 678

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

De ne pas imposer aux propriétaires actuels du lot 6 189 678, madame Julie Gagnon et monsieur Jacob Zwicky, les frais pour fonds de parcs et terrains de jeux de dix pour cent (10 %) à une opération cadastrale visant à créer un lot destiné à être vendu à l'organisme Héritage Plein Air du Nord afin d'agrandir la Forêt Héritage.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Compte rendu du  
comité de la  
sécurité publique  
et incendie

Un compte rendu du comité de la sécurité publique et incendie est fait.

Compte rendu du  
comité consultatif  
d'environnement

Un compte rendu du comité consultatif d'environnement est fait.

Avis de motion –  
règlement  
numéro 444-01-  
2020 modifiant le  
règlement  
numéro 444-  
2018 relatif à la  
gestion des  
contenants  
(bacs) de  
matières  
résiduelles de la  
Municipalité de  
Sainte-Anne-  
des-Lacs

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement numéro 444-01-2020 modifiant le règlement numéro 444-2018 relatif à la gestion des contenants (bacs) de matières résiduelles de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

Dépôt du projet  
de règlement  
numéro 444-01-  
2020 modifiant le  
règlement  
numéro 444-  
2018 relatif à la  
gestion des  
contenants  
(bacs) de  
matières  
résiduelles de la  
Municipalité de  
Sainte-Anne-  
des-Lacs

Le projet de règlement numéro 444-01-2020 modifiant le règlement numéro 444-2018 relatif à la gestion des contenants (bacs) de matières résiduelles de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est déposé au conseil par monsieur Jean-Sébastien Vaillancourt, conseiller.

Avis de motion –  
règlement

Avis de motion est donné par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, de la présentation lors d'une prochaine séance du règlement

numéro 492-2020 relatif à la distribution de sacs d'emplètes dans les commerces de détail sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

Dépôt du projet de règlement numéro 492-2020 relatif à la distribution de sacs d'emplètes dans les commerces de détail sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

**No 6992-05-20**  
Ajustement au règlement numéro 442-2018 concernant le remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs

numéro 492-2020 relatif à la distribution de sacs d'emplètes dans les commerces de détail sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

Le projet de règlement numéro 492-2020 relatif à la distribution de sacs d'emplètes dans les commerces de détail sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs est déposé au conseil par monsieur Sylvain Harvey, conseiller.

ATTENDU QU'une crise sanitaire sans précédent bouscule le monde entier depuis le 13 mars dernier;

ATTENDU les directives gouvernementales émises à l'intention des organisations privées et publiques ainsi qu'à l'ensemble des québécois au sujet des mesures à prendre pour contrer la pandémie;

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs, gouvernement de proximité, désire soutenir ses citoyens du mieux possible;

ATTENDU QUE la situation évolue constamment et que certaines décisions urgentes ont dû être prises dans le respect des responsabilités dévolues à la direction générale;

ATTENDU QUE certains professionnels de la construction n'ont pas encore repris du service;

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Sylvain Harvey, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'accorder un délai proportionnel au nombre de jours qu'aura été en vigueur le décret ministériel numéro 177-2020 pour les citoyens ayant déjà débuté des démarches au respect et aux obligations du règlement numéro 442-2018 concernant le remplacement des puisards sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**No 6993-05-20**

Octroi d'un contrat pour la réalisation d'études biologiques pour le retrait du barrage à l'exutoire du lac Ouimet

ATTENDU QU'une demande de certificat d'autorisation sera effectuée auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

ATTENDU QUE des études biologiques devront être jointes à cette demande;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des prix auprès de trois (3) firmes spécialisées dans ce domaine pour réaliser ce type de rapport;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les trois (3) prix suivants :

<b>ENTREPRISES</b>	<b>PRIX AVANT LES TAXES</b>
Gestion Environnement MM	2 550,00 \$
Terre et Habitats inc.	2 600,00 \$
Horizon Multiresource inc.	7 280,00 \$

En conséquence des attendus qui font partie intégrante de la présente résolution,

Il est proposé par madame Catherine Hamé-Mulcair, conseillère, appuyée par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller et résolu à l'unanimité :

D'octroyer un contrat à la firme Gestion Environnement MM pour la réalisation d'études biologiques relativement au projet de retrait du barrage à l'exutoire du lac Ouimet, au coût de 2 550,00 \$ taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Divers

Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

Période de questions

Le public pose ses questions au conseil municipal.

Début : 20 h 45

Fin : 21 h

**No 6994-05-20**

Levée de la séance

Il est proposé par monsieur Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller, appuyé par monsieur Normand Lamarche, conseiller et résolu à l'unanimité de clore à 21 h 02 la présente séance.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Monique Monette Laroche  
Mairesse

---

Jean-Philippe Gadbois  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Je, Monique Monette Laroche, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.